

Compte rendu de la séance du 10 juillet 2020

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11 + 4 pouvoirs

Votants : 15

Date de la Convocation : 06/07/2020

Date d'affichage : 16/07/2020

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à 21 Heures 00

le **Conseil Municipal** de la Commune de **BERZÉ-LA-VILLE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Simonet, sous la présidence du Maire Monsieur Eric FAURE.

Étaient présents : Mesdames JAUNARD Florence, LAPALUS-LECOFFRE Christine, HERNANDEZ Sandrine et SALL Sophie. Messieurs BOUGET François, CHANUT Christophe, GALLAND Gilles et JACQUET Orian.

Étaient Absents Excusés : BURTIN Thomas (a donné pouvoir à GALLAND Gilles), DITLECADET Catherine (a donné pouvoir à JACQUET Orian), MAUGUIN Paul-Antoine (a donné pouvoir à JAUNARD Florence) et MORLAT Blandine (a donné pouvoir à Eric FAURE).

Étaient absents : GUILLEMAUD Jordan et JUVANON Christophe.

Secrétaire de séance : HERNANDEZ Sandrine.

Décret 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

1) Elections Sénatoriales - élection des délégués

Vu le code électoral,

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020 fixant le mode de scrutin, le nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire dans chaque commune, appelés à former le collège électoral sénatorial avec les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux et les conseillers départementaux,

La date étant fixée par décret, le conseil municipal doit se réunir le vendredi 10 juillet 2020 pour élire les délégués et suppléants en vue des élections sénatoriales prévues le 27 septembre 2020,

Compte-tenu que tous les conseillers municipaux de Berzé la Ville sont délégués de droits et que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants,

Après appel de candidatures, se présentent :

- FAURE Eric
- HERNANDEZ Sandrine
- GALLAND Gilles

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 3 délégués en vue des élections sénatoriales,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages nuls : 0 blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Sont élus **délégués** en vue des élections sénatoriales :

- **FAURE Eric**
- **HERNANDEZ Sandrine**
- **GALLAND Gilles**

Le conseil municipal procède alors aux opérations de vote à bulletin secret pour élire 3 suppléants en vue des élections sénatoriales,

Après appel de candidatures, se présentent :

- DITLECADET Catherine
- MORLAT Blandine
- MAUGUIN Paul-Antoine

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel, n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 13

Nombre de suffrages nuls : 0 blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Sont élus **suppléants** en vue des élections sénatoriales :

- **DITLECADET Catherine**
- **MORLAT Blandine**
- **MAUGUIN Paul-Antoine**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Mâcon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

La séance est levée à 21h30.